



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 6 décembre 2016, à 19h. à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de l'honorable Yoland Émond, maire.

À laquelle étaient présents :

Sonia Malouin, conseillère siège n°3
Pierre Langlois, conseiller siège n°4
Gilles Perron, conseiller siège n°5
Éric Desbiens, conseiller siège n°6
Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient absents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 19h05.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Renonciation à l'avis de convocation

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation à la présente séance a été remise le 5 décembre 2016, en dérogation de l'article 156 du code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil qui sont



N° de résolution
ou annotation

Rés. no
2016-300

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

présents à la séance déclarent renoncer à l'avis de convocation;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil qui sont absents à la séance, le cas échéant, ont remis au directeur général une déclaration écrite de leur renonciation à l'avis de convocation;

EN CONSÉQUENCE, la séance extraordinaire est légalement constituée.

8. AFFAIRES COURANTES

8.1

Adjudication du contrat – appel d'offres n° 2016-006

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public intitulé : construction d'une patinoire extérieure municipale;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture public des soumissions le 23 novembre 2016:

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne responsable de l'appel d'offres, Rick Tanguay et l'avis judiciaire demandé par la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit rejeter les soumissions des trois plus bas soumissionnaires;

CONSIDÉRANT l'écart important entre les estimations de l'ingénieur et la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, c'est à dire EJD Construction Inc au montant de 232 149.83\$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. Que la municipalité se prévale de sa clause de réserve pour rejeter l'ensemble des soumissions reçues, et annuler l'appel d'offres 2016-006.



Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2016-301**

8.2

**Demande d'utilisation de ressources municipales -
Guignolée des médias et Noël des enfants 2016**

CONSIDÉRANT la demande formulée par les Chevaliers de Colomb de Chute-aux-Outardes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le service incendie à affecter les véhicules et les opérateurs nécessaires pour la participation aux activités précitées.

**Rés. no
2016-302**

9.

AFFAIRES NOUVELLES

9.1

Adjudication d'emprunt par billets – Règlements 407-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-Outardes à mandater le Ministre des Finances du Québec, afin qu'il procède aux appels d'offres pour l'émission de billets municipaux en vertu du règlement 407-2015;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois , il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Populaire Desjardins de Hauterive pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2016 au montant de 169 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 407-2015. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

6 700 \$	2.57000 %	13 décembre 2017
6 900 \$	2.57000 %	13 décembre 2018
7 000 \$	2.57000 %	13 décembre 2019
7 200 \$	2.57000 %	13 décembre 2020
141 200 \$	2.57000 %	13 décembre 2021



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2016-303**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- ii. Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

9.2 Concordance des échéances – Règlement 407-2015

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes souhaite emprunter par billet un montant total de 169 000 \$:

Règlements n°	Montant de \$
407-2015	169 000 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- ii. Qu'un emprunt par billet au montant de 169 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 407-2015 soit réalisé;
- iii. Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
- iv. Que les billets soient datés du 13 décembre 2016;
- v. Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- vi. Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	6 700 \$
2018	6 900 \$
2019	7 000 \$
2020	7 200 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

2021	7 400 \$ (à payer en 2021)
2021	133 800 \$ (à renouveler)

- vii. Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 décembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 407-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Rés. no
2016-304**

9.3

Mandat pour réalisation des essais de traitement de l'eau brute

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Le CREDEAU de l'École Polytechnique de Montréal dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Le CREDEAU de l'École Polytechnique de Montréal pour un budget total n'excédant pas 24700\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense au programme de la TECQ.

**Rés. no
2016-305**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2016-306**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 19h35.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.